

Questions orales

L'AGRICULTURE

LES MACHINES AGRICOLES—LES BÉNÉFICES DE LA MASSEY-FERGUSON—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné que les bénéfices réalisés par la Société de machines agricoles Massey-Ferguson ont augmenté de plus de 340 p. 100 l'année dernière, j'aimerais demander au ministre s'il faut mener une enquête sur cette augmentation inexplicable de bénéfices; d'autre part, peut-il nous dire s'il envisage de recommander une forme quelconque de contrôle des prix dans ce genre de situation?

M. Baldwin: En temps utile!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Je ne savais pas que ses bénéfices étaient si élevés. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous avons rencontré des ambassadeurs et des représentants commerciaux d'autres pays qui sont à même de nous fournir des machines agricoles et nous avons essayé de conclure des accords avec eux, c'est-à-dire essayé de les aider à développer leurs ventes dans notre pays afin qu'ils fassent concurrence aux autres sociétés.

M. Nystrom: Le ministre n'a pas vraiment répondu à ma question. Envisage-t-il de créer une commission d'étude des prix ou d'imposer un contrôle des prix dans une situation telle que celle que j'ai décrite, où l'augmentation des bénéfices s'élève à 340 p. 100?

M. Whelan: Nous envisageons sans aucun doute tous les moyens qui nous sont offerts pour leur faire accepter une marge de bénéfice réaliste pour ces machines, afin qu'ils ne profitent pas des agriculteurs.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE DE PROLONGATION DES HEURES DE BUREAU POUR L'INFORMATION DES CONTRIBUABLES

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Comme le jour fixé pour la déclaration d'impôts approche à grands pas et compte tenu de ma question du 8 février, consignée à la page 1076 du Hansard, sur la possibilité de prolonger les heures de bureau des services de l'impôt sur le revenu dans tout le pays pour que les contribuables puissent obtenir les renseignements voulus sur l'impôt, le ministre me dirait-il s'il a eu le temps d'examiner la question?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Oui, monsieur l'Orateur. Pour faciliter la tâche des gens incapables de recourir au service de renseignements durant le jour, à cause de leur travail, nous prolongeons le service gratuit de renseignements par téléphone, service local et interurbain, jusqu'à 8 heures du soir le lundi et le mardi, d'ici au 30 avril prochain.

Des voix: Bravo!

M. G. W. Baldwin (Peace River): Le ministre songe-t-il à engager à nouveau Fred Davis et le reste de son personnel au coût d'un million de dollars pour annoncer la chose?

[M. Allmand.]

M. Nielsen: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Ce n'est peut-être pas la première fois que le sujet en est exposé ici mais j'y reviens, car il s'agit de l'habitude qu'ont prise les secrétaires parlementaires des ministres de poser des questions à la Chambre.

Que des députés de l'arrière-ban cherchent à se renseigner, la chose est tout à fait normale. S'ils sont incapables de le faire par téléphone, ils peuvent toujours tâcher d'y arriver à la Chambre. Mais les secrétaires parlementaires sont loin d'être dans le même cas. Ce sont des adjoints du ministre, dans ce cas-ci il s'agit du ministre des Transports, et le secrétaire parlementaire de ce ministre aurait pu obtenir bien facilement du ministre de Revenu national les renseignements que celui-ci vient de lui fournir.

Que les secrétaires parlementaires abusent ainsi de la période des questions à la Chambre, je trouve cela injuste à l'égard des députés de l'opposition, dont la principale fonction est de chercher à se renseigner. Je crois que Votre Honneur devrait étudier toute cette question et dire ensuite aux députés si vous jugez convenable que des secrétaires parlementaires ou, quant à cela, des ministres, se posent des questions.

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'aimerais tout d'abord dire que j'ai été élu de la même façon que le député du Yukon.

Des voix: Bravo!

Une voix: Et par beaucoup plus d'électeurs.

M. Guay (Saint-Boniface): Et j'aimerais vous signaler, monsieur l'Orateur, qu'il est très difficile à un député de ce côté-ci de la Chambre d'écouter tous les jours certaines des questions idiotes posées en face.

Des voix: Bravo!

M. Guay (Saint-Boniface): Au moins nous posons des questions qui ont du bon sens et qui profitent aux Canadiens. De plus, j'en suis certain, comme nous sommes tous égaux en tant que députés, nous avons le droit de faire consigner des questions au Hansard tout autant que les députés d'en face. Il est temps qu'on le reconnaisse. Que nous soyons secrétaires parlementaires ou non, nous devrions pouvoir attirer votre attention, monsieur l'Orateur, car nous avons des questions importantes à poser qui se rapportent non seulement à nos commettants mais à tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député du Yukon a soulevé cette question comme question de privilège, et je n'hésite pas à déclarer que, bien qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement qui intéresse tous les députés, et certainement la présidence, il ne s'agit pas d'une question de privilège.

Je ne donne raison ni au député du Yukon ni au député de Saint-Boniface. Ce dernier a signalé—et je suppose qu'en théorie, il a raison—que les députés ministériels ont les mêmes droits que les députés oppositionnels pour poser des questions. Une telle façon de faire n'est toutefois pas conforme aux traditions de la Chambre ou de toute démocratie parlementaire. Il est établi depuis longtemps au Canada, en fait depuis bien des années, que les questions sont essentiellement, ou fondamentalement, le privilège des députés de l'opposition.